



**MAIRIE DE
SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 JUIN 2018

Document affiché à l'Hôtel de Ville le
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

ACTES

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Bernard COULON – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 15 juin 2018.

Présents : Mesdames et Messieurs Bernard COULON – Maire, Emmanuel FERRAND, Christine BURKHARDT, Nicole POLIGNY, Christophe GIRAUD, Chantal CHARMAT, Estelle GAZET – Adjointes, Danièle BESSAT, Bernard DELAVault, Philippe CHANET, Chantal REDONDAUD, Muriel DESHAYES, Benoît FLUCKIGER, Sylvie THEVENIOT, Thierry GUILLAUMIN, Jérôme THUIZAT, Hélène DAVIET.

Excusés : Monsieur Roger VOLAT qui a donné pouvoir à Madame Nicole POLIGNY
Madame Sandra MONZANI qui a donné pouvoir à Madame Chantal CHARMAT
Madame Andrée LAFAYE qui a donné pouvoir à Madame Danièle BESSAT
Madame Françoise DE GARDELLE qui a donné pouvoir à Madame Estelle GAZET
Madame Marie-Claude LACARIN qui a donné pouvoir à Madame Christine BURKHARDT
Monsieur Guy BONVIN qui a donné pouvoir à Monsieur Philippe CHANET
Monsieur Bruno BOUVIER qui a donné pouvoir à Monsieur Bernard COULON
Monsieur Claude RESSAUT qui a donné pouvoir à Monsieur Bernard DELAVault
Monsieur Eric CLEMENT qui a donné pouvoir à Monsieur Christophe GIRAUD
Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU qui a donné pouvoir à Madame Muriel DESHAYES

Absents :

Quorum : Dix-sept Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept

Secrétaire : Madame Estelle GAZET

Monsieur Bernard COULON accueille les participants.

Il propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la réunion du 30 mai 2018, ce qui est fait à l'unanimité.

Acte : **Délibération n° 01 du 26 juin 2018 (20180626_1DB01) :**
Service public de l'eau potable et de l'assainissement – Rapport annuel

Objet : **1.4 Autres types de contrats**

L'assemblée prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement dont le contenu lui est exposé par Monsieur Emmanuel FERRAND.

Acte : **Délibération n° 02 du 26 juin 2018 (20180626_1DB02) :**
Domaine – Acquisition d'un ensemble immobilier Faubourg de Paris

Objet : **3.1 Acquisitions**

Vu la proposition de vente de la part de l'étude de Maître LAFAY à Saint-Yorre d'un ensemble immobilier situé 11 à 15 Faubourg de Paris et constitué d'une maison d'habitation et de différentes dépendances la parcelle cadastrée sous les références AR 69 pour un prix de 60.000,00 €, et considérant l'intérêt de cet emplacement pour la collectivité et en l'absence de réponse du service d'évaluation domaniale saisi le 25 avril 2018, le Conseil Municipal unanime autorise cette acquisition.

Acte : **Délibération n° 03 du 26 juin 2018 (20180626_1DB03) :**
Tableau des effectifs – Création d'un emploi permanent

Objet : **4.1 Personnel titulaire et stagiaire de la F.P.T.**

Considérant les besoins du service notamment pour ce qui est de la gestion administrative du Centre Communal d'Action Sociale et du Service d'Aide à domicile, l'assemblée unanime décide de créer au Tableau des effectifs du personnel communal un emploi d'Adjoint administratif à temps complet.

Acte :	Délibération n° 04 du 26 juin 2018 (20180626_1DB04) : Régie d'Hôtellerie de plein air et de loisirs – Création d'un emploi saisonnier
Objet :	4.4 Autres catégories de personnel

Considérant à la fois les besoins du service et dans le souci de valoriser la maison de gardien de l'Ile de la Ronde, le Conseil Municipal unanime décide de créer un emploi à temps partiel (9 heures hebdomadaires) chargé notamment de l'entretien des installations du camping et dont la rémunération prendrait la forme d'un avantage en nature constitué par la mise à disposition du logement, étant précisé que le recrutement interviendra sous la forme d'un contrat à durée déterminée jusqu'au 31 octobre correspondant à la fin de la saison.

Acte :	Délibération n° 05 du 26 juin 2018 (20180626_1DB05) : Finances – Décision modificative n° 1 du Budget général
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 23 voix contre 4, est adoptée la Décision modificative n° 1 du Budget général qui s'équilibre à 0,00 € en investissement et 165.585,00 € en fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 06 du 26 juin 2018 (20180626_1DB06) : Restaurant scolaire municipal – Fixation des tarifs
Objet :	7.10 Divers

Sur avis conforme de la Commission consultative du Restaurant scolaire, l'assemblée adopte à l'unanimité la grille tarifaire suivante (prix par repas) :

- Enfants domiciliés sur la Commune :
 - o Repas complet consommé sur place : **2,65 €** (au lieu de 2,60 €)
- Enfants domiciliés hors de la Commune :
 - o Repas complet consommé sur place : **3,30 €** (au lieu de 3,25 €)
 - o Repas complet emporté : **4,40 €** (nouveau tarif)
 - o Repas complet livré : **5,00 €** (au lieu de 4,35 €)
- Adultes :
 - o Repas complet emporté : **7,00 €** (sans changement)
 - o Repas complet livré : **9,70 €** (au lieu de 9,55 €)

Acte :	Délibération n° 07 du 26 juin 2018 (20180626_1DB07) : Garderie périscolaire – Fixation des tarifs
Objet :	7.10 Divers

A l'unanimité, le Conseil Municipal reconduit ainsi qu'il suit la tarification des garderies périscolaires (prix par enfant et par jour) :

- o Ecoles maternelles les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin : **1,00 €** (sans changement)
- o Ecoles maternelles les lundi, mardi, jeudi et vendredi soir : **2,00 €** (sans changement)
- o Ecole élémentaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi matin : **1,00 €** (sans changement)
- o Ecole élémentaire les lundi, mardi, jeudi et vendredi soir : **0,50 €** (sans changement)

Acte :	Délibération n° 08 du 26 juin 2018 (20180626_1DB08) : Régie municipale d'assainissement – Fixation des tarifs
Objet :	7.10 Divers

Considérant que le Budget autonome de la Régie municipale d'assainissement est financé au moyen des redevances acquittées par les usagers du service et qu'il convient d'en arrêter les tarifs correspondants, et vu l'avis du Conseil d'Exploitation de la Régie, le Conseil Municipal unanime crée le tarif suivant :

- Dépotage de matières de vidange à la station d'épuration
(le m³ avec recharge en eau industrielle gratuite) : **19,00 € HT**

Acte :	Délibération n° 09 du 26 juin 2018 (20180626_1DB09) : Finances – Remboursement de frais
Objet :	7.10 Divers

Considérant l'intérêt pour la collectivité des missions concernées, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le remboursement à l'intéressée des dépenses qu'elle ont exposées pour pourvoir à la restauration des agents du Service Assainissement lors de l'intervention du 30 avril 2018 sur la station d'épuration, pour un montant total de 30,30 €.

Acte :	Délibération n° 10a du 26 juin 2018 (20180626_1DB10a) : Taxes et produits irrécouvrables – Admission en non-valeur
Objet :	7.10 Divers

Vu la demande de la Trésorière municipale, le Conseil Municipal unanime refuse d'admettre en non-valeur diverses créances sur le Budget général pour un montant total de 133,15 €.

Acte :	Délibération n° 10b du 26 juin 2018 (20180626_1DB10b) : Taxes et produits irrécouvrables – Admission en non-valeur
Objet :	7.10 Divers

Vu demande de la Trésorière municipale, le Conseil Municipal unanime décide :

- d'admettre en non-valeur diverses créances inférieures à 5,00 € sur le Budget annexe de la Régie municipale d'assainissement pour un montant total de 11,53 € et de s'engager à inscrire les crédits correspondants ;
- de refuser d'admettre le surplus de la demande pour un montant total de 4.006,00 €.

Acte :	Délibération n° 11 du 26 juin 2018 (20180626_1DB11) : Taxes et produits irrécouvrables – Extinction de créances
Objet :	7.10 Divers

Vu la demande de la Trésorière municipale, le Conseil Municipal, par 23 voix et 4 abstentions, refuse d'admettre en créances éteintes une facturation émise sur le Budget annexe de la Régie municipale d'assainissement pour un montant total de 848,98 €.

Acte :	Délibération n° 12 du 26 juin 2018 (20180626_1DB12) : Assainissement collectif – Règlement pour la réception de matières de vidange à la station d'épuration
Objet :	8.8 Environnement

Le Conseil Municipal unanime adopte le Règlement pour la réception de matières de vidange à la station d'épuration dont l'objet est de définir les dispositions régissant ledit service, et notamment les conditions de dépotage ainsi que les relations entre les Vidangeurs et la Régie municipale d'assainissement.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule le 27 juin 2018
par le Maire soussigné,

Bernard COULON

